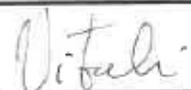
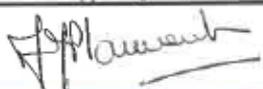


Date de la convocation portant l'ordre du jour : 28 février 2024

Date de l'affichage du présent procès-verbal : 8 mars 2024

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU
Du 5 mars 2024 à 17h00

L'an deux mille vingt-quatre le cinq mars à Valdahon – s'est tenue la réunion du Bureau du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. BOUQUET Philippe, en présence de :

Membres du Bureau			signatures
1	Président	BOUQUET Philippe	
2	1 ^o vice-présidente	ROBERT Marie-Christine	
3	2 ^o vice-président	PERROT Noël	
4	3 ^o vice-président	DEFONTAINE Thierry	
5	4 ^o vice-président	GUINCHARD Christian	
6	Secrétaire	PIQUARD Charles	
7	Membre	ANDRE Sébastien	Excusé
8	Membre	ANGIOLINI Pascale	Excusée
9	Membre	GROSHENRY Maxime	
10	Membre	PRETRE Béatrice	Excusée
11	Membre	VIEILLE Patrice	
12	Membre	VIENNET Marguerite	Excusée
13	Membre	VITALI Pascal	
14	Membre	PETITLAURENT Anne-Marie	
			Signature
	DGS	MERCIER Fabrice	



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau.

Il présente les excuses de : M. ANDRE Sébastien, Mme ANGIOLINI Pascale, Mme PRETRE Béatrice et Mme VIENNET Marguerite.

M. le Président expose l'ordre du jour :

- 1. Marchés publics 2024 :** Commune d'ORCHAMPS-VENNES - Renouvellement des réseaux d'eau potable et mise en séparatif du réseau d'assainissement / Tranche 2
- 2. Questions diverses**

Quorum : 14 membres du Bureau en exercice, le quorum est donc de 8 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 10 membres sont présents. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Secrétaire nommé par délibération : M. PIQUARD Charles

- 1. Marchés publics 2024 :** Commune d'ORCHAMPS-VENNES - Renouvellement des réseaux d'eau potable et mise en séparatif du réseau d'assainissement / Tranche 2

M. le Président donne la parole à M. DEFONTAINE Thierry qui indique que la commission CCPHD/SIEHL issue du groupement de commandes s'est réunie vendredi 1^{er} mars pour analyser et attribuer le marché sur Orchamps-Vennes.

M. DEFONTAINE Thierry donne la parole à M. CAPRANI Matthieu pour présenter ce point.

M. CAPRANI Matthieu rappelle que d'importants travaux sont prévus sur la commune d'Orchamps-Vennes. Il a été décidé de les décomposer en deux phases. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet BEJ.

Concernant la 1^{ère} phase validée en octobre 2023, le lot n°2 (secteur nord) attribué à Vermot est en cours de réalisation. Le Lot n°1 (secteur sud) attribué au groupement Pellegrini/Bonnefoy va démarrer dans une quinzaine de jours.

Le point présenté concerne la phase 2 pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et de mise en séparatif du réseau d'assainissement dans le village d'Orchamps- Vennes.

Le mode de consultation est du type marché à procédure adaptée.

La consultation est divisée en 2 lots :

- Lot n°1 : Secteur Ouest qui comprend une tranche ferme (SIEHL), 2 tranches optionnelles (une SIEHL et une CCPHD) et une PSE (SIEHL si l'assainissement n'est pas affermi). Ce lot concerne les deux maîtres d'ouvrage.
- Lot n°2 : Secteur Est qui comprend une tranche ferme et 1 tranche optionnelle et ne concerne que le SIEHL.

❖ *M. GROSHENRY Maxime demande les motifs de cet allotissement.*

M. CAPRANI Matthieu indique que l'allotissement (technique ou géographique) des marchés publics est un principe posé par le code de la commande publique, et qu'il permet de favoriser les petites entreprises sur ce genre de marché. Il précise que les travaux de la phase 2 ont été estimés à environ 1 million pour 2.7km de réseau d'eau potable et 860 mètres de réseau d'eaux usées.

Il présente l'analyse du cabinet de Maitrise d'œuvre.

- ❖ M. PERROT Noël demande si l'écart de la note technique entre l'entreprise VERMOT et l'entreprise CHOPARD LALLIER correspond à l'écart dans la réalisation des travaux. M. CAPRANI Matthieu indique que cet écart ne reflète pas le travail de l'entreprise CHOPARD LALLIER. Il explique cette différence par la notation appliquée par le MOE. Il précise également que l'entreprise CHOPARD LALLIER ne dispose pas comme l'entreprise VERMOT d'un service administratif dédié.

M. CAPRANI Matthieu indique que ces travaux ont été estimés dans le PPI à 774 260€ HT pour la partie eau potable.

La fin de ces travaux est prévue en octobre 2024 afin de permettre d'interconnecter le SIAEP Plateau des Combes au 1^{er} janvier 2025.

Les membres du Bureau sont invités à prendre acte de la décision de la commission issue du groupement de commande et autoriser le Président à signer les marchés.

Les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et de mise en séparatif du réseau d'assainissement dans le village d'Orchamps- Vennes (Phase 2) sont présentés aux membres du Bureau.

Il est rappelé qu'une convention de groupement de commandes a été signée avec la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

Une procédure de marché à procédure adaptée en application du code des marchés publics a donc été lancée.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié avec une date limite de remise des offres fixée au 2 février 2024.

Trois entreprises ont déposé une offre pour le lot 1 et cinq pour le lot 2.

L'analyse du MOE et la décision de la commission de groupement de commandes étant présentées et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de la décision de la commission, comme suit :

	Entreprise(s)	Montant HT
Lot 1	Pellegrini/Bonnefoy	571 252.85€ HT
Lot 2	Chopard-Lallier	329 411.00€ HT
	Total	900 663.85€ HT

- d'autoriser le Président à signer les marchés correspondants et tous les documents relatifs à ce dossier
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2024.

2. Questions diverses

M. le Président propose aux membres du Bureau d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité.

- **Calendrier :**

Jeudi 11 avril	19h00	BUREAU	
Jeudi 6 juin	19h00	BUREAU	
Jeudi 20 juin	20h00	COMITE SYNDICAL	

- **Point sur les différentes rencontres/réunions :**

- ✓ EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue : M. le Président indique que l'EPAGE a invité, le 5 mars matin, le SIEHL a participé au troisième et dernier atelier de l'animation territoriale concernant l'étude prospective des effets du changement climatique sur la ressource en eau à l'échelle du bassin Haut-Doubs Haute-Loue.
- ✓ Arc-sous-Cicon : le Président précise que suite aux travaux prévus pour l'interconnexion, la commune a attribué le marché de maîtrise d'œuvre. Il rappelle les exigences de l'Agence de l'Eau qui subventionnera ce projet à la seule condition que la commune ait signé les marchés au 30 septembre 2024. Le calendrier est tendu mais tout est mis en œuvre, avec l'appui des techniciens du SIEHL, pour répondre à cette obligation.
- ✓ Cademène : le Président indique avoir rencontré la commune qui travaille sur une interconnexion potentielle avec le syndicat. Cette commune consomme 5000 m³ par an. À ce stade, une convention de vente d'eau en gros est envisagée pour environ 1 000 m³/an.
M. GROSHENRY Maxime demande quel est le prix de l'eau appliqué sur cette commune ?
Le Président indique que le prix de l'eau est d'environ 2.63€/m³.
- ✓ Convention de VEG (vente d'eau en gros) : Le Président indique que le syndicat est en train de planifier des réunions pour présenter les nouvelles conditions financières aux collectivités conventionnées.

- **Défense incendie**

Mme PETITLAURENT Anne-Marie s'interroge sur le contrôle des poteaux incendies effectués par le prestataire retenu (Diag assainissement) et celui du SDIS.

M. CAPRANI Mattieu précise qu'il s'agit de deux contrôles différents conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (article 5.2.2 Contrôles techniques périodiques). Le SDIS ne contrôle pas la pression, ni le débit. Ils réalisent un contrôle visuel et technique. M. CAPRANI Mattieu rappelle que les communes doivent contrôler leurs poteaux tous les 3 ans.

M. le Président indique qu'une délibération a été prise au cours de cette séance :

NUMERO	OBJET	
240305-01	Marché public - Commune d'ORCHAMPS-VENNES - Renouvellement des réseaux d'eau potable et mise en séparatif du réseau d'assainissement / Tranche 2	Approuvée

M. le Président, avant de clore la séance, remercie les participants à cette réunion de Bureau prévue en urgence.

La séance est levée à 17h45

Le Secrétaire de Séance
M. PIQUARD Charles



Le Président
M. BOUQUET Philippe

